

Formateur S.S.T. - Sauveteur Secouriste du Travail

DE FORMATION



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

Public Concerné



Les personnels désignés pour porter secours en cas d'accident.
(Article R4224-15 du Code du Travail)

Objectif



Former, recycler et évaluer des salariés en Sauvetage Secourisme du Travail dans le cadre de son entreprise, organisme de formation ou institution.

Conditions de Formation



- Exposés – débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

Prérequis



Être titulaire du certificat SST à jour de formation continue et avoir validé leurs connaissances en matière de prévention des risques professionnels selon le référentiel national.

Date et Lieu



Se référer au calendrier des formations sur iesc.fr.

Effectif Maximum



Le nombre maximum de participant est fixée à 10 personnes

Durée



56 heures minimum de face à face pédagogique.

Validation



- Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance d'une attestation pédagogique provisoire valable 12 mois permettant au candidat de mettre en oeuvre une première formation de SST pour le compte de l'entreprise ou de l'organisme qui l'a inscrit à cette formation.

- Au plus tard, à la date anniversaire des 12 mois, le candidat devra faire sa première formation continue d'une durée de 21h00. A l'issue de celle-ci, un test d'aptitude pédagogique est mise en place. S'il est favorable, il entraîne la délivrance d'une carte de formateur SST, valable 36 mois.

- La poursuite de l'activité de formateur SST est soumise à une formation continue de 21h00, tous les 36 mois et la validation d'un test d'aptitude pédagogique.

Module 1 - Présentation de la Formation de Formateur SST

- Description et justification de la formation de formateur SST.
- Justification de la formation des sauveteurs secouristes du travail que devront mettre en oeuvre les futurs formateurs.

Module 2 - Formation Générale à la Prévention

- Rendre capable les futurs formateurs SST de transférer les bases en préventions AT/MP dans la formation SST.

Module 3 - Connaître l'Entreprise, son Organisation des Secours et ses Risques

- Développer une démarche d'identification des risques professionnels transférable aux domaines d'activités des stagiaires.

Module 4 - Appropriation des Documents de Références et des Aides Pédagogiques

- Présentation du référentiel de formation des SST et du référentiel technique.
- Entraînement à l'utilisation des documents de référence.
- Les aides pédagogiques.
- La fonction d'aide pédagogique du plan d'intervention.

Module 5 - Préparation d'une Session de Formation de SST

- Élaboration d'une progression pédagogique.
- Préparation pédagogique d'une séquence de formation.
- Les modalités pratiques de mise en place d'une session.

Module 6 - Appropriation d'une Stratégie Pédagogique Spécifique au Sauvetage Secourisme du Travail

- La démarche systématique d'intervention du SST.
- Structurer une séquence pédagogique relative à l'apprentissage de la conduite à tenir du SST dans une situation de détresse donnée.
- Construire un scénario pour une simulation d'accident du travail.

Module 7 - Conduite des Apprentissages Pédagogiques Relatifs à l'Enseignement des Différentes Actions du SST

- Élaborer une séquence pédagogique spécifique.
- Entraîner à la conduite d'une séquence pédagogique spécifique.
- Entraîner à l'animation du groupe en formation.

Module 8 - Conduire l'Évaluation des SST

- Les conditions de l'évaluation du SST.
- Appropriation de la fiche de suivi et d'évaluation du SST.
- Formation complémentaire pour les titulaires du PSC1.

Module 9 - Le Dispositif de Validation des Formateurs SST

Description du dispositif :

- Le test d'aptitude pédagogique de formateur SST, conformément au guide de l'évaluateur.

Jury :

- Au moins deux personnes dont le formateur de formateurs SST qui a assuré la formation et un autre formateur de formateurs SST.